



Mairie – 10 A place Sainte-Anne – 63210 AURIERES

DEMANDE DE RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

La réservation ne devient effective qu'à la remise en mairie de cette demande de réservation, complétée datée et signée.

Nom du demandeur

Et (ou)

Nom de l'Association ou de la structure

Adresse

.....

Téléphone fixe

Téléphone portable

Date de la manifestation

Nature

Montant de la location €

L'ORGANISATEUR CI-DESSUS :

- S'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur ;
- S'engage à respecter le règlement d'utilisation et les consignes générales de sécurité, et à les appliquer ;
- S'engage à souscrire une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition et à fournir l'attestation correspondante à la remise des clés ;
- S'engage au règlement de la location qui lui sera adressé par courrier.

A Aurières, le

A Aurières, le

Le Maire

L'organisateur